

Il existe un accord qui s'applique depuis quelque temps déjà, en vertu duquel, au cas où il y a changement de gouvernement, un haut fonctionnaire de la Fonction publique du Canada est chargé de conserver les documents, et d'en référer à l'ex-premier ministre et aux ministres du cabinet du gouvernement précédent avant de les communiquer. Quant à moi, je suis persuadé que l'ancien premier ministre, le chef de l'Opposition actuelle, ne fera rien pour gêner les responsables de l'enquête de la Commission royale McDonald ou pour les empêcher de consulter les documents comme ils le jugeront bon.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES VENTES MANQUÉES DE RÉACTEURS CANDU À L'ARGENTINE ET AU JAPON—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, ma question est liée à celle que vient de poser le député d'Ottawa-Carleton. Pendant la période prolongée qui a précédé la reprise de la législature, les Canadiens ont assisté à une baisse de nos exportations. On a déjà parlé de la perte que représente la vente manquée du réacteur Candu à l'Argentine.

Ma question s'adresse à présent, au ministre d'État du Commerce international, et concerne un manque à gagner estimé à 2,8 milliards de dollars, par suite de l'échec du contrat avec l'Argentine et le Japon, et la perte virtuelle de 75,000 emplois. Quelles sont les mesures précises qu'entend prendre le ministre d'État pour aider un secteur d'activité que l'on reconnaît à présent en pleine stagnation et qui pourrait bien, à l'avenir, avoir besoin d'une aide financière supplémentaire du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, j'aimerais reprendre le député. Le chiffre de 2,8 milliards est légèrement inexact. Le montant total des exportations canadiennes en jeu était de 800 millions environ. Le reste était constitué de dépenses locales en Argentine.

Avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je profite de l'occasion pour voir ce qu'il en est de la perte de ce marché et ce qu'il y a lieu maintenant de faire pour créer de nouveaux débouchés à la filière CANDU, que je considère comme un très important atout pour le Canada.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, après la réponse du ministre je rappelle à la Chambre que le 4 mai de cette année le gouvernement précédent avait parafé avec le Mexique un accord dont l'article 3 portait sur la coopération nucléaire. Il était envisagé que la vente d'un CANDU pourrait en résulter.

Le ministre peut-il nous expliquer comment il se fait qu'après cinq mois, surtout après la perte du marché argentin, l'EACL, qui avait été désignée comme consultant canadien pour l'application de cet accord, n'ait pas encore reçu l'ordre du gouvernement de s'occuper du Mexique à ce titre? Je dirai même qu'à notre grand détriment, ni le ministre ni le gouvernement n'ont approché le Mexique pour donner suite à cet accord.

Questions orales

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, nombreux sont les pays qui constituent des clients éventuels pour l'EACL et pour le réacteur CANDU. Le Mexique en est un. Ce sera là un des débouchés éventuels que nous examinerons pour voir ce qu'il y a lieu maintenant de faire. Les contacts avec l'Argentine ont pris énormément de temps l'été dernier. Maintenant que cela est terminé, nous pourrions nous occuper du Mexique et de quelque cinq autres pays qui constituent d'excellents clients éventuels.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RÉGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour quelle raison, puisque son parti s'est prononcé contre le bill C-14 en novembre dernier et lui a d'ailleurs fait une vive opposition, il a promulgué le règlement d'application de cette loi qui apporte des changements rétrogrades à l'assurance-chômage, au détriment de milliers de Canadiens dont 62,000 Terre-Neuviens, et aussi de l'économie terre-neuvienne qu'il prive cette année de 34 millions de dollars.

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les modifications apportées par le bill C-14 ont été décidées par la législature précédente. Dans les débuts du nouveau gouvernement, il appartenait au gouverneur en conseil d'examiner ces changements, ceux qui n'avaient pas encore été appliqués, et de les promulguer. S'il l'a fait, c'est par respect pour les décisions de la législature précédente. Je puis dire au député, qui pourra se faire entendre plus tard cette année peut-être ou au début de l'an prochain, que quatre jours après son entrée en fonctions le gouvernement a lancé une remise en question complète de l'assurance-chômage, et notamment de certaines de ces modifications.

Cette révision portera sur un certain nombre de sujets, y compris ceux qui ont déjà été abordés au cours de la dernière législature. J'espère que cette étude, qui comporte des consultations poussées avec les provinces, les syndicats, les entreprises, les groupes féministes et d'autres parties intéressées, pourra aboutir à une conclusion vers la fin de l'année. Sans doute qu'un nouveau projet de loi sera proposé au printemps. Le député, tout comme ses autres collègues de la Chambre, aura amplement l'occasion de faire connaître son point de vue sur cette importante question.

M. Faour: Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au ministre qu'il fait maintenant partie du gouvernement et qu'il est en mesure de modifier des règlements comme celui-ci.

En outre, au sujet du processus de révision déjà en marche, le ministre peut-il nous dire pourquoi on a proposé à maintes reprises de supprimer le droit à l'assurance-chômage aux pêcheurs et aux autres travailleurs saisonniers dans la région atlantique par exemple, sans qu'il soit question d'envisager d'autres solutions? Cela me paraît très grave. Peut-il nous dire pourquoi on n'a pas envisagé d'autres solutions?